

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers
01/12/2023	07/12/2023	En exercice : 19 Présents : 15 Votants : 17

L'an deux mil dix vingt trois

*Le 06 décembre à 20 Heures 00 Minute, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)*

ETAIENT PRESENTS :

HERVÉ Pascal, BONDIGUEL Nathalie, ISAMBARD Albert, GUIBLIN Aline, LE GONIDEC Guy, GORON Rémy, LAUNAY Chantal, BRIAND Henri, ALEXANDRE Pierre, LEGOUT Séverine, SAINT MLEUX Xavier, JOUAUX Laëtitia, DURET François, DURAND Marie-Claude, BERTAUX Delphine

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés : BOULET Peggy, ROCHELLE Stéphane, LANDAIS Fabienne, JALLU Yann

ABSENTS : Néant

POUVOIR : JALLU Yann donne pouvoir à Guy LE GONIDEC, LANDAIS Fabienne, donne pouvoir à Pascal HERVÉ

Mme Marie-Claude DURAND a été élue secrétaire de séance.

N° 01-12-2023 – Installation classée : avis sur la restructuration d'un élevage porcin – SCEA des Iris

Monsieur le Maire expose que la SCEA des Iris souhaite procéder, dans le cadre de son activité d'exploitation porcine, à la :

- Construction d'un bâtiment de 768 places d'engraissement
- Restructuration du bâtiment de post-sevrage
- Mise à jour du plan d'épandage

La SCEA des Iris présente son projet ainsi qu'il suit :

« La SCEA DES IRIS réalise ce dossier dans le but de demander l'autorisation d'exploiter plus d'animaux suite à l'installation d'une jeune agricultrice. L'augmentation de la productivité entraîne une augmentation du nombre de porcelets que la SCEA souhaiterait post-sevrer et engraisser pour une partie sur site. Ainsi le bâtiment de post-sevrage sera aménagé pour augmenter son nombre de place et un nouveau bâtiment d'engraissement sera construit. Le plan d'épandage sera remis à jour afin d'optimiser la valorisation des effluents. »

Cela permettrait à l'exploitation de réaliser une augmentation de son élevage en termes de places en post-sevrage ainsi qu'en engraissement et cochette à hauteur de 687 équivalents animaux par rapport à la situation actuelle autorisée.

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le

ID : 035-213500192-20231206-01_12_2023-DE

Compte tenu du type et de la dimension de l'exploitation, le projet est soumis à une demande d'enregistrement de cette restructuration.

A cet effet, une consultation publique est en cours depuis le 13 novembre et se clôturera le 15 décembre prochain.

Le conseil municipal, après délibération à la majorité (8 voix pour, 7 abstentions et 2 voix contre) :

Donne un avis favorable à la restructuration de l'élevage de la SCEA Des Iris

Demande à monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à la Préfecture d'Ille-et-Vilaine

La Secrétaire de Séance
Marie-Claude DURAND



Le Maire
Pascal HERVÉ

